

Domaine Public DP

899

J.A. 1000 Lausanne 1 17 mars 88
Hebdomadaire romand Vingt-cinquième année

Un révélateur: les 40 heures

La journée de huit heures est une nécessité pour tout travail qui exige efforts et concentration. Qui dit le contraire, mettez-le à l'épreuve dans les strictes conditions d'un travail astreignant!

Cette évidence s'imposait physiquement et intellectuellement il y a un siècle déjà. La journée des 3 huit était la revendication première du mouvement syndical et socialiste.

Certes, l'abaissement de la durée du travail s'est porté en priorité sur le samedi. La semaine ramenée à cinq jours a allongé la durée journalière. La semaine de 48 heures, pour laquelle, entre autres, on fit grève en 1918, c'était 6 x 8. Aujourd'hui, on est descendu à 42 heures. Mais 42: 5 ne font pas 8.

Le Message du Conseil fédéral est sur le sujet d'une grande platitude (en général, les Messages sont bien documentés), le débat au Parlement a révélé chez les opposants les vieilles habitudes mentales. Ils savent le peuple conservateur. Or l'échec de l'initiative du POCH sur le même sujet a été en 1976 si écrasant (1 314 124 voix contre 340 439), les cantons étant unanimes dans le refus, que la pente ne pourra pas être remontée. Sûrs du résultat, ils nous servent donc les arguments d'usage: ce n'est pas le moment, car la concurrence internationale se durcit; ce sera au détriment de l'amélioration des salaires; les conventions collectives seraient vidées de leur substance, etc...

Qu'importe pour eux les réponses pertinentes de l'Union syndicale: les comparaisons internationales prouvent que nous sommes en retard; la productivité de l'économie permet de «s'offrir» cette amélioration sociale sans risques; l'adaptation des 40 heures aux exigences et aux particularités de chaque branche ouvre un large champ, nouveau, pour les conventions collectives! Qu'importe ces arguments convaincants et neufs, nous aurons droit à un débat réchauffé.

Mais les 40 heures révèlent aussi les distorsions de l'économie suisse.

Nous exigeons toujours plus de services: en loisirs, en soins, en informations, en transports. Or beaucoup de ces secteurs se prêtent mal à la rationalisation, même s'ils connaissent eux aussi des gains de productivité. Plusieurs concernent le secteur public ou para-public, qu'une politique de vue étroite condamne au blocage des effectifs. Les postes les moins attrayants, les plus pénibles sont occupés par des étrangers ou des étrangères.

Sous la peur routinière de la réduction de la durée du travail se devinent les réactions de la Suisse xénophobe: le marché est asséché, il faudrait plus d'étrangers et c'est impossible. Donc faisons travailler plus (ou pas moins) ceux que nous avons sous la main!

Nouveau aussi par rapport aux débats antérieurs le coût grandissant du secteur de la santé. On imagine que l'abaissement de la durée du travail l'alourdirait encore. Autant s'épargner dès lors ces frais supplémentaires.

La Suisse, en douze ans, depuis l'initiative du POCH balayée, a vu l'éventail des salaires et les différences de statut social s'étirer de manière malsaine. Le recours aux étrangers, réputés si heureux de trouver chez nous du travail, a masqué cette évolution. L'initiative sur les 40 heures, c'est l'occasion d'une prise de conscience nationale.

Les conventions collectives ne permettront pas un rattrapage, parce que les secteurs retardataires, on le sait bien, sont peu ou pas organisés. Et quand les branches plus fortes auront obtenu «leur» quarante heures, augmentera la tentation de refuser le coût social supplémentaire d'une remise à niveau générale.

La Suisse nantie d'aujourd'hui est menacée par les réflexes égoïstes et le durcissement de ses artères.

L'initiative, dans cette situation nouvelle, est un geste concret de solidarité envers les professions plus faibles et un anticoagulant.

AG

L'avenir du futur (4)

(jd) La description des scénarios (évolution de l'offre et de la demande d'énergie, mesures à prendre, coût de ces mesures) ne suffit pas pour faire un choix de politique énergétique. Il faut encore examiner quels sont les différents effets qu'on peut attendre de la réalisation de chacun d'eux.

Sécurité de l'approvisionnement

Quel que soit le scénario choisi, la Suisse restera dépendante de l'importation des produits pétroliers. Mais cette dépendance et, partant, notre vulnérabilité en cas de conflit, sont plus importantes dans le scénario de référence (R) que dans le scénario du moratoire (M) et que dans le scénario d'abandon (A):

	1985	2025		
Importations (Pétajoules)	808	R 1153	M 801	A 513
en % de la consommation brute	82	85	79	68

Dans le scénario de référence, la vulnérabilité en cas de guerre et d'actes de sabotage est un peu plus élevée que dans le scénario d'abandon du nucléaire, en raison de la plus forte centralisation de la production électrique.

Coût de production

Le coût de production augmente dans tous les scénarios: de 6,4 ct (prix réels de 1985) à 8 ct/KWh (R), 8,7 ct (M) et 8,8 ct (A) en 2025.

Par contre, les écarts sont plus importants entre les tarifs puisque dans les scénarios M et A on fixe les tarifs sur la base du coût marginal (le tarif ne résulte plus de la moyenne des différents coûts de production mais reflète le coût de production le plus élevé). Dans le scénario R, les tarifs pour le chauffage électrique et la préparation d'eau chaude sont inférieurs de moitié environ aux tarifs correspondants des scénarios M et A. Par

contre les tarifs pour les ménages et les services sont temporairement un peu plus élevés dans le scénario R.

Les experts estiment que le doublement du prix de l'électricité pour l'industrie (moratoire et abandon) n'aurait que peu d'effet sur la compétitivité de l'économie suisse. D'une part l'industrie sous-estime souvent ses possibilités de rationaliser l'utilisation de l'électricité et de recourir au couplage chaleur-force; d'autre part les frais d'électricité ne représentent qu'une faible partie des coûts de production.

Conséquences économiques et juridiques

Elles sont positives dans la mesure où dans les scénarios M et A on réduit de manière importante les dépenses énergétiques. Par ailleurs les investissements visant à économiser l'énergie sont globalement rentables, sauf dans certains secteurs (assainissement des bâtiments jusqu'à la fin du siècle, électricité dans l'industrie à l'approche de 2025). Dans ces derniers cas,

tout comme pour le transport des marchandises par le rail et le recours aux nouvelles énergies renouvelables (pas rentables avant 2025), on prévoit des subventions financées par un impôt sur l'énergie de 10%.

Les conséquences directes du scénario A — et à fortiori du scénario M — sur la production et l'emploi sont peu importantes par rapport au scénario de référence: augmentation de 0,5% de la valeur ajoutée et de 0,2 à 1,3% de l'emploi, à condition toutefois que les technologies d'économie d'énergie soient fabriquées en Suisse, que les investissements nécessaires soient effectués et que la formation et le perfectionnement professionnels soient adaptés. Si ces conditions sont remplies, les effets du moratoire, et plus encore de l'abandon du nucléaire, seront à terme plutôt positifs grâce à l'utilisation rationnelle de ressources énergétiques limitées.

Les scénarios M et A impliquent une

croissance de la réglementation. Ces interventions accrues de l'Etat ont pour but de créer des conditions favorables à l'économie de marché et à faire assumer aux agents économiques les conséquences de leurs activités sur l'environnement.

Si la densité réglementaire est moins forte dans le scénario de référence, par contre la liberté de l'offre sur le marché de la chaleur y est restreinte (chauffage à distance) et le monopole de l'économie électrique y est maintenu, voire même développé.

Perspectives politiques

A condition qu'une majorité politique suffisante se dégage en faveur de la construction de nouvelles centrales nucléaires, le scénario de référence est celui dont la réalisation poserait le moins de problèmes. Les experts font allusion ici au caractère semi-public des sociétés de production et à la procédure d'autorisation qui exclut la participation populaire. Mais la condition requise n'est pas prête d'être remplie.

Le scénario M présente plusieurs avantages: dans une situation d'incertitude, il permet de reporter une décision sans exclure ni l'abandon du nucléaire ni son développement. Il correspond bien à l'habitude helvétique du compromis et pourrait apaiser le conflit entre partisans et adversaires du nucléaire. Mais ce scénario implique également un risque majeur, celui de l'inaction. Si le débat s'enlise, si aucune majorité ne se dégage pour mettre en œuvre une politique efficace d'économie d'énergie, nous serions rapidement contraints d'accroître nos importations d'électricité ou de développer notre parc nucléaire.

Le scénario de l'abandon exige une stratégie globale et à long terme. Donc une volonté politique claire soutenue par une nette majorité populaire. C'est là que réside la difficulté principale; en Suisse nous préférons décider ponctuellement, pas à pas. En l'espèce, ce pragmatisme n'est pas de mise. Le scénario de l'abandon ne peut se jouer qu'en conjuguant de nombreuses mesures techniques, fiscales et financières, en pariant sur l'innovation dans le secteur public et dans l'économie. Le risque, c'est de ne pas pouvoir tenir le cap — une reconversion sur 40 ans — et de succomber à la tentation de développer l'offre d'énergie. ■

Viser la bonne cible

(jd) La vague récente de licenciements dans l'industrie helvétique n'a pas manqué de déclencher les lamentations patronales sur le niveau trop élevé des salaires et de susciter des interventions politiques souvent peu pertinentes.

Dans une interview au mensuel économique *Bilanz*, un industriel allemand en appelle à l'esprit de sacrifice des salariés et cite en exemple les travailleurs du sud-est asiatique prêts à accepter des conditions de travail très dures. Si les coûts salariaux horaires sont en Suisse les plus élevés du monde — à égalité avec l'Allemagne — il ne faut pas oublier que le prix de la main-d'œuvre n'est pas le seul élément constitutif du coût de production.

La *Sonntags Zeitung* (6 mars 1988) a rappelé opportunément ce fait, corroboré par les résultats d'une étude de et sur l'ASEA-BBC. Si le coût de production des turbines est plus élevé chez BBC que chez ASEA, ce n'est pas tant à cause des salaires suisses, effectivement plus élevés, que du coût important de l'administration centrale de BBC et des charges financières. En ne prenant en compte que la fabrication et le matériel, BBC est meilleur marché qu'ASEA. D'où l'intérêt de prêter attention à la gestion, aux procédés de fabrication et aux structures rigides des entreprises lorsqu'il s'agit d'améliorer la capacité concurrentielle.

Beat Kappeler, secrétaire de l'Union syndicale suisse, met en garde les politiciens contre des réactions inadéquates. Déjà un parlementaire argovien exige le développement de la garantie contre les risques à l'exportation, le président du parti radical suisse préconise des allègements fiscaux, moins de bureaucratie. Or BBC est le principal bénéficiaire de la garantie précitée pour un montant de plus d'un milliard de francs, et si la holding ASEA-BBC s'est installée en Suisse, c'est bien pour des raisons fiscales. Les décisions prises sous l'emprise de la panique ne font pas une politique économique; en 1983, parlement et gouvernement ont adopté en toute hâte crédits et garanties pour environ 2 milliards

de francs: garantie à BBC pour l'équipement de la centrale électrique Atatürk, commande de camions à Saurer, du système de défense Skyguard à Bührle, montage du char Leopard à Georg Fischer notamment. Toutes ces aides, accordées à des entreprises en difficulté, n'ont pas contribué à l'assainissement de structures dépassées.

Les conditions-cadres d'une activité économique saine et dynamique — revendication permanente du patronat — ce sont aujourd'hui l'approfondissement de la formation professionnelle, un statut pour la formation permanente, la lutte contre la spéculation foncière, contre les pratiques cartellaires, la mise à disposition de capital-risque pour l'innovation. C'est sur ces différents terrains qu'on attend l'engagement des milieux industriels et de leurs alliés politiques. Et qu'on jugera s'ils sont vraiment soucieux de la place de travail helvétique. ■

EN COMPLEMENT A L'EDITO

Quelques données sur la durée du travail

Durée de travail annuelle sur le plan international

Concerne les travailleurs de l'industrie des pays de l'Europe de l'Ouest, du Japon, des Etats-Unis. Les vacances et les jours fériés ont été pris en compte. A relever que la durée du travail est fortement abaissée cette année, au Japon.

RFA	1708 heures
Pays-Bas	1740 heures
Belgique	1748 heures
Autriche	1751 heures
France	1771 heures
Italie	1776 heures
Grande-Bretagne	1778 heures
Suède	1792 heures
Finlande	1792 heures
Luxembourg	1792 heures
Espagne	1800 heures
Danemark	1816 heures
Norvège	1848 heures
Grèce	1864 heures
Irlande	1864 heures
Etats-Unis	1912 heures
Suisse	1913 heures
Portugal	2025 heures
Japon	2156 heures

(Union syndicale suisse, sur la base d'une enquête patronale allemande)

La confirmation officielle

Comparée aux pays qui l'entourent, la Suisse connaît une des durées hebdomadaires du travail les plus élevées.

(Message du Conseil fédéral concernant l'initiative populaire «pour la réduction de la durée du travail» - 27 mai 1987)

L'aspiration aux 40 heures

La durée hebdomadaire effective peut être déterminée par les statistiques de la Caisse nationale d'assurance (CNA). On observe avec quelle lenteur elle évolue. De 1973 à 1987, cette durée passe de 45,5h à 43,1h pour les hommes et de 43,5h à 41h pour les femmes.

Le chiffre plus bas du travail féminin est la conséquence du travail à temps partiel, pris en compte dans les statistiques pour autant qu'il atteigne au moins 25h. Il y a donc là une sorte de preuve par l'acte (aux frais du salarié) de l'aspiration aux 40 heures.

(La Vie économique 3/88)

L'Alliance des Indépendants du canton de Berne avait refusé de porter sur la liste des candidats au Conseil national un transporteur, membre du Parti depuis 38 ans et député au Grand conseil. Résultat: cet entrepreneur vient d'adhérer à l'UDC. Les fondamentalistes de l'AdI sont satisfaits. Et les financiers?

L'Ofiamt a publié un aide-mémoire pour les employeurs sur le renforcement des prescriptions pénales relatives au travail au noir. Le *Journal des Associations patronales* l'a reproduit en français et en allemand.

Abréviation bâloise pour l'entreprise Ciba-Geigy: Cigy.

EN BREF

Une certaine droite radicale et l'UDC zurichoise ne peuvent admettre qu'un membre du parti socialiste devienne président du conseil d'administration d'une grande banque. Quelques notables organisent une campagne contre l'élection de Kurt Schiltknecht, socialiste, à la présidence de la Banque Leu. Motif: cette présidence est un domaine bourgeois réservé.

Soirée zurichoise, samedi 12 mars, sur l'émetteur allemand du Sud-Ouest (Südwest) avec reportage sur la ville et ses divers aspects. Au programme un film de Robert Lissy, dont les dialogues étaient sous-titrés en allemand pour faire passer le dialecte.

Une campagne vient de commencer dans l'agglomération bernoise pour encourager l'utilisation des transports publics. Elle est soutenue financièrement par des grandes entreprises, ce qui fait découvrir ces jours des affiches vantant les transports publics signées collectivement «Migros + Coop».

Des sacs à roulettes pliables pour les achats sont vendus aux guichets des entreprises de transports.

POLITIQUE D'ASILE

Dépasser le lieu commun

L'article de Jean-Christian Lambelet «Une atmosphère empoisonnée» paru dans la rubrique *L'invité de DP* (n° 897) n'a pas plu au Comité suisse de défense du droit d'asile (CSDDA), qui y répond. Nous ouvrirons encore nos colonnes à ce comité, qui fera une synthèse des propositions pouvant nourrir le débat sur l'asile. (Titre et sous-titres sont de la rédaction.)

« Nous sommes d'accord avec M. Lambelet lorsqu'il souligne que l'asile produit un *conflit* en Suisse. Un rappel: 38,3% de votants contre la 2ème révision de la Loi sur l'asile (les étrangers n'ont pas pu s'exprimer); mise en cause du travail du Département fédéral de justice et police par la commission de gestion du Parlement; lettre de 50 parlementaires pour demander une enquête sur les affaires Musey et Maza. Cette liste n'est pas exhaustive! Les violations de l'Etat de droit en matière d'asile ont été dénoncées par des partis et syndicats, les Eglises protestante, catholique, juive, les Œuvres d'entraide regroupées dans l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), des organisations non gouvernementales comme Amnesty international et la Coordination suisse ASILE¹, le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR); Peter Arbenz a dû se retirer du comité du CICR avant d'y être contraint; etc.

La nature du conflit

Il y a donc *conflit*. Qualifier celui-ci en termes «d'*atmosphère polarisée, empoisonnée*», en caricaturant les protagonistes, ne contribue pas à clarifier la *nature* du conflit et sa *complexité*. Il y a un conflit de pensée, de valeurs, d'orientation des actions, qui engage le futur de la Suisse et de l'Europe. L'asile n'est pas une querelle d'ultras.

Nous remercions M. Lambelet d'avoir su, en si peu de mots, véhiculer bon nombre d'idées de l'homme de la rue. Dommage que son statut de professeur d'université soit plus un argument d'autorité qu'un moyen de remplir le rôle de pensée critique que l'on attend des intellectuels. Malgré son appel à la raison,

son discours ne nous aide pas à réfléchir.

Au début, une métaphore (*atmosphère empoisonnée*) nous renvoie aux angoisses liées à la pollution. Après les métaphores aquatiques utilisées abondamment pour décrire la présence de 22 000 demandeurs d'asile et provoquant des fantasmes d'invasion, nous voici en manque d'air. L'asile devient ainsi un nouveau Tchernobyl. Sandoz n'est pas loin... La même analyse pourrait être effectuée pour les «*millions et des millions de réfugiés (...) dont bon nombre peuvent venir frapper à notre porte (...) qu'il nous est physiquement impossible de les accepter tous*». L'image parle. Un bon scénario pour l'émission Detektiv.

Réflexion historique

Quant à la *mauvaise conscience*, M. Lambelet nous explique qu'elle est nourrie par le rapport Ludwig. L'exemple de Jeannette W. montre avec force comment l'absurdité bureaucratique suisse a permis à la banalité du mal² d'opérer. Si l'exemple induit une analogie avec le blocage administratif en matière d'asile, il conduit en fait à dénoncer les «ultra-libéraux», ces opportunistes de la mauvaise conscience.

L'argument historique est ainsi retourné. Le procédé discursif nous fait douter du bien-fondé de l'analyse historique. Si la culpabilité ne saurait être la pulsion d'un changement, la réflexion historique est indispensable pour se projeter dans l'avenir. «*Chaque fois que les sociétés doutent d'elles-mêmes, elles refusent de regarder en arrière*», nous dit l'historien Marc Bloch.

Une telle modalité rhétorique est vieille comme le monde. Opposer l'émotion à

la raison pour accuser l'autre de « passion » et faciliter une lecture du texte avancé en l'appuyant sur les registres de l'imaginaire dominant. Les postulats discutables, les jugements a priori passent ainsi la rampe de l'esprit critique. Discutons cependant au moins trois postulats et propositions de M. Lambelet.

1. *Les millions de réfugiés viendront chez nous.* Rappelons que l'Europe occidentale n'accueille que le 5% des réfugiés du monde. Aujourd'hui les pays les plus pauvres supportent la majorité des réfugiés. Malgré les déclarations des Etats du «Nord» en faveur d'une aide sur place, on constate un renforcement de la division du travail entre le «Nord» et le «Sud» dans cette prise en charge. Les conférences sur les réfugiés africains (CIARA I et II) organisées par le HCR et les discussions pour le renouvellement du budget du HCR ont bien mis cela en évidence.

Dépasser la logique comptable

2. La «vraie question» = un «modus operandi» du «combien». En mettant en avant ce postulat, M. Lambelet ne fait que diffuser un des critères de base du DFJP et de l'Office fédéral des étrangers pour le traitement des étrangers et des réfugiés en particulier. Dans ce domaine, le raisonnement statistique domine. La présence des étrangers et des réfugiés est avant tout un problème de *logique comptable* géré par un Etat de police. De plus, faut-il rappeler que les restrictions au travail imposées aux requérants d'asile ont pour corollaire l'assistance? Faut-il rappeler que les requérants d'asile travailleurs contribuent de manière indispensable aux économies cantonales (Tamouls dans la restauration bernoise, Turcs et Chiliens dans la construction et l'agriculture, etc)? Faut-il rappeler qu'avec nos impôts, nous avons payé en tout cas 220 350 francs³ pour l'expulsion de la famille Musey?

3. *Distinguer les réfugiés selon leur provenance.* Rappelons que cette idée a été formulée comme défense de «l'aire culturelle européenne» par Markus Ruf, conseiller national de l'Action nationale. Elle a été reprise dans diverses propositions concernant l'asile. La motion du conseiller national Hans-Georg Lüchinger du 21.3.84 demandant une

2^{ème} révision de la loi d'asile, signée par 106 parlementaires, dit entre autres: *Le Conseil fédéral pourrait être autorisé dans des conditions précises à refuser l'entrée aux réfugiés de certains pays.* La proposition de M. Lambelet remet en cause un des fondements anthropologiques, qui au 18^{ème} et au 19^{ème} siècle a permis le surgissement des sciences humaines. Le principe de *l'universalité de la règle* à laquelle sont soumis tous les hommes, est une des bases du droit international moderne. Cette restriction appliquée aussi dans la politique d'immigration et en projet pour les adoptions, fait fi d'un acquis culturel du siècle des Lumières. Sera-t-elle introduite pour les requérants d'asile comme vous le préconisez avec d'autres? Par ailleurs, tout principe avancé impliquant la réciprocité, êtes-vous disposé, M. Lambelet, avec M. Lüchinger, à voir limiter votre liberté de circulation (travail, vacances) aux pays limitrophes de la Suisse?

La mondialisation de l'asile et des exilés est une question nouvelle qui n'a trouvé que de frêles ébauches de solutions. Elle a révélé une fragilité de notre démocratie et de notre civilisation. Il y a urgence de pensée et d'actions rigoureuses. >>

Denis Von der Weid

Juriste et économiste, membre du Comité suisse pour la défense du droit d'asile, Genève

Marie-Claire Caloz-Tschopp

Assistante de recherche en philosophie, membre du Comité suisse pour la défense du droit d'asile, Lausanne

¹ qui regroupe le Mouvement pour une Suisse ouverte et solidaire (MODS), Etre solidaires, l'Association de défense des requérants d'asile (AAA) du médecin P. Zuber, le Comité suisse pour la défense du droit d'asile (CSDDA), le Comité contre le démantèlement du droit d'asile (ex-comité référendaire), le Comité européen de défense des réfugiés et des immigrés.

² allusion au livre de Hannah Arendt sur le procès Eichmann.

³ selon l'expertise de Jean-Pierre Ghelfi, commandée par le CSDDA.

(cjp) L'entrée d'élus du Parti des automobilistes au Conseil national et la constitution d'un groupe au Grand conseil saint-gallois encouragent les sections à manifester leur présence dans les élections cantonales ou communales à venir en Suisse alémanique. Dans le dernier *Tacho*, l'organe officiel, les différents projets sont précisés: participation aux élections cantonales en Thurgovie, à Schwytz et à Schaffhouse et, selon les circonstances, à l'élection d'un nouveau maire dans la ville de Schaffhouse; lancement d'une initiative cantonale à Berne pour accorder au peuple la compétence de fixer les taxes sur les véhi-

POLITIQUE

Les automobilistes à l'assaut des parlements

cules à moteur; les campagnes de recrutement de nouveaux membres; invitation aux membres et aux lecteurs de *Tacho* d'assister aux débats du Conseil national du 17 mars sur l'initiative pour fixer la vitesse sur les routes à 130/100 km/h; etc.

Le Parti des automobilistes déploie une activité intense. Il espère avoir de six à dix élus en Thurgovie (130 députés au Grand conseil). A Saint-Gall, un étudiant à l'Université vient d'être engagé comme secrétaire de la section Saint-Gall/Appenzell.

Les Romands ne sont pas en reste, puisqu'ils disposent d'une édition en français du *Tacho* (sous-titre: *l'avenir en liberté*) largement financée par des publicités pour des voitures, et que des sections vont être créées dans les cantons de Neuchâtel, Vaud, Genève, Fribourg et Valais.

Toute cette activité est déployée sous la devise «Liberté — Prospérité — Joie de vivre» (Freiheit — Wohlstand — Lebensfreude). ■

De la lettre à l'image

Effroyable!

Invité, figurez-vous, par deux amis à participer à une grande œuvre: l'édition critique de l'*Histoire de la Révolution française*, de Michelet, qui doit paraître comme de juste en 1989. Il s'agit de conférer le manuscrit au(x) texte(s) imprimé(s), de noter les variantes, de déchiffrer les ratures, etc — travail assez vain, si l'on considère que l'œuvre de Michelet compte au bas mot 16 000 pages imprimées grand format et qu'il est peu probable que les repentirs, corrections apportées, adjonctions ou suppressions changent beaucoup l'idée que nous nous faisons de lui.

Mais ce n'est pas ce jeu, quelque peu futile, qui est effroyable. Sans cesse, l'historien donne la parole à Danton, ou à Vergniaud, ou à Brissot, ou à Robespierre (admirable, le livre de Guillemin sur Robespierre) et derrière ces voix, il me semble entendre MM Barre, Chirac et Mitterrand et tutti quanti: il s'agit encore et toujours de «sauver la France» — à l'époque, ils prétendaient en outre apporter la Liberté à l'Europe et au

monde — et de «redresser la situation», et de retrouver les valeurs profondes, etc, etc — le tout merveilleusement dit — sont-ils donc éloquentes! A telle enseigne que tous, ou presque tous, de droite ou de gauche, du centre, de l'opposition ou de la majorité voient leur score monter en cours d'émission: peu importe ce qu'ils disent, pourvu qu'ils le disent et bien! *Mr Grelot interpelle chaleureusement le ministère. Malgré cela, les ouvriers continuant d'avoir faim...*

Je vous disais: pas de volte-face. *La Victoire des vaincus* est dans le droit fil de ce livre inoubliable, *Les Vivants et la mort*. Tout au plus Ziegler ne fait-il plus confiance à l'URSS — lui a-t-il jamais fait confiance entièrement? — et met-il en question la vertu du marxisme-léninisme pour résoudre les problèmes du tiers monde — a-t-il jamais été un marxiste dogmatique, un marxiste sectaire, un marxiste 100%? Je ne le crois pas.

Quoi qu'il en soit, c'est désormais aux cultures du tiers monde qu'il fait confiance, à la sagesse des humbles — nous

retrouvons Michelet Et c'est là que se pose pour moi un problème: à différentes reprises, Ziegler mentionne le taux très bas d'alphabétisation des peuples du tiers monde. Il le mentionne comme l'un des obstacles qu'il faudra surmonter...

Or, d'une part, si j'ai bien compris René Berger, nous allons vers des temps qui ne seront plus ceux de l'écriture, ou du moins de cette «écriture» qui est la nôtre; vers une culture du signe, plutôt, de l'image. *Ceci remplacera cela*, écrit Hugo dans *Notre-Dame de Paris*, parlant de l'imprimerie et des cathédrales. Nous amorçons peut-être le mouvement inverse: retour à autre chose qu'à la chose imprimée.

Mais d'autre part: ne peut-on pas se demander si l'alphabétisation ne constitue pas en tant que telle une subtile disqualification de ces cultures populaires, de ces cultures du tiers monde, ouvertes, s'il faut en croire Ziegler, à d'autres valeurs et constituant ainsi un recours contre nos valeurs: la croissance à tout prix, le profit à tout prix — ce que Marx appelait je crois; *l'aliénation*? Je pose la question. ■

DIXIEME REVISION DE L'AVS

Rectificatif

La semaine dernière, nous avons publié un tableau sur la dixième révision de l'AVS intitulé «Les différentes propositions». Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, une erreur s'est glissée dans la rubrique *Plafond*, concernant le modèle du Parti radical. Il fallait lire: *Pendant une période transitoire de 12 ans, le plafond est fixé à 170% (et non pas 150%), après quoi deux rentes maximales (=200%) peuvent être versées.*

D'autre part, dans la rubrique *Flexibilité*, concernant le modèle de l'Union syndicale suisse/Parti socialiste, nous opposons les salariés aux non-salariés. Le Parti socialiste nous propose la

formulation suivante: *62 ans pour hommes et femmes qui renoncent à l'activité lucrative. Possibilité de retraite dès 60 ans, après 40 années de cotisations (y compris les années d'éducation). Dès 65 ans, la rente est versée sans autres conditions aux hommes et aux femmes. Pas de réduction sur la rente versée dès 60 ou 62 ans.*

Signalons encore la brochure *Droits égaux dans l'AVS - Propositions du Parti socialiste suisse et de l'Union syndicale suisse pour la révision de l'AVS*. (Commandes: Parti socialiste suisse, case postale 4084, 3001 Berne. Prix: 3 francs.)

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue:

Jeanlouis Cornuz

Invité:

Claude Raffestin

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, Case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Questions aux uns et aux autres

Politiquement, il y a peu de points communs entre ceux qui luttent pour un environnement «sain» et «propre» et ceux qui se battent pour une économie compétitive. Les uns — les écologistes — veillent à la protection des écosystèmes et les autres restructurent en «dégraissant» (expression navrante mais consacrée!).

Quand bien même les uns et les autres sont antinomiques à plusieurs égards, ils n'en partagent pas moins une amnésie commune: ils oublient tout simplement l'homme en tant qu'il a des besoins et qu'il appartient à une collectivité. Bien sûr, tous nous diront que ce qu'ils font c'est pour l'homme. Néanmoins ma perplexité demeure car je crois qu'on est en train de fabriquer un homme malade au service d'une économie rentable dans un environnement sain. Voyons cela d'un peu plus près.

Après la satisfaction des besoins physiologiques, il y en a deux qui sont essentiels: l'habitat et le travail. L'habitation est un trait fondamental de la condition humaine. Seulement voilà, le logement devient rare, petit et cher. Inadapté, le logement est créateur de coûts individuels et sociaux. Certes, les écologistes ne sont pas responsables de la crise du logement mais en revanche ils portent une part de responsabilité en concevant leur politique en oubliant l'habitation: ils décollent et déforment l'interface homme-nature en ne consacrant leur attention qu'au second terme.

Le travail est la relation fondamentale de l'homme aux êtres et aux choses et c'est par la crise du travail qu'une société commence à pourrir lentement. Or le travail, lui aussi, devient rare et personne n'est à l'abri du chômage pour cause de restructuration.

La crise de BBC ou ABB (je ne sais plus comment dire) ne date pas

d'hier mais du jour au lendemain plusieurs centaines de salariés ont été licenciés (le surplus de «graisse»). Le travail est une partie essentielle de l'identité des hommes. Saura-t-on jamais les coûts psychiques et sociaux ainsi créés? Une chose est certaine: toute la collectivité devra les assumer et cela permettra aux entreprises, qui sont responsables de n'avoir pas réagi à temps, de ne pas trop entamer leurs bénéfices.

Quel gâchis, Messieurs! Alors aux uns et aux autres je demande: quand cesserez-vous de vous intéresser davantage aux choses qu'aux hommes? Quand cesserez-vous de ne voir les hommes qu'à travers les choses?

Claude Raffestin

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Claude Raffestin est professeur de géographie à l'Université de Genève.

HISTOIRE

De l'intérêt pour hier

(cfr) Il y a beaucoup d'intérêt en Suisse alémanique pour l'histoire contemporaine de notre pays. Les publications sont nombreuses et se vendent bien. Le livre de Niklaus Meienberg sur le clan Wille fait l'objet de débats largement suivis. C'est ainsi que le même jour, Meienberg a rempli la salle du théâtre Bernhard, à Zurich à 18 heures, pour une lecture avec deux autres auteurs, tandis que le soir, il fallait ouvrir et l'aula et deux auditorios de l'Université pour un débat contradictoire.

L'annexion de l'Autriche, l'Anschluss d'il y a cinquante ans, est largement évoqué. On citera à ce sujet le livre de Rolf Zangg-Prato, publié en 1982 et qui

DP, vous le savez, vit beaucoup grâce à la chaîne: une personne qui nous apprécie en parle à des amis, qui s'intéressent à leur tour, et ainsi de suite. Les plus actifs d'entre vous nous communiquent les adresses de personnes susceptibles de s'abonner, et auxquelles nous envoyons DP à l'essai un certain temps. Pour faciliter la tâche de nos «démarcheurs»

FABRIQUE DE DP

Faire la chaîne

bénévoles, nous avons imprimé des cartes-réponses, qu'il n'y a pas besoin d'affranchir, et que vous pouvez utiliser soit pour nous communiquer des adresses, soit en les donnant à des amis qui pourront par ce biais nous manifester directement leur intérêt ou souscrire un abonnement. De petit format, elles peuvent facilement être glissées dans votre agenda et vous les aurez ainsi à disposition la prochaine fois que vous nous ferez de la publicité.

Vous pouvez nous en commander une provision par téléphone au 021 22 69 10, ou à Domaine Public, case postale 2612, 1002 Lausanne.

est considéré par beaucoup d'Autrichiens comme l'ouvrage le plus complet sur l'«Anschluss», écrit dans l'optique d'un pays voisin du leur. Y est mis en évidence l'empressement avec lequel nos autorités ont tourné la page autrichienne en 1938.

Autre exemple de cet intérêt pour le passé récent, une grande enquête de la *Berner Zeitung* sur Berne au cours de la Deuxième guerre mondiale. Notamment sous la plume de Tobias Kästli, auteur de la série, l'histoire de l'agriculture planifiée, de la vie dans les camps d'internement, de la presse surveillée, de la propagande fasciste, de l'antisémitisme à Berne. ■

20 cm de trop ou l'inutile combat

(pi) L'Association suisse des transports (AST) et la Communauté d'intérêt du vélo ont d'ores et déjà annoncé qu'elles lanceraient un référendum contre l'autorisation, pour les camions d'une largeur supérieure à 2 m 30, de circuler sur les routes secondaires. La nouvelle norme a déjà été acceptée au Conseil national la semaine dernière, et comme on voit mal les Etats être d'un autre avis en la matière, votation populaire il y aura. Pour 20 centimètres.

On peut comprendre les craintes des cyclistes: des camions plus larges risquent de les coincer encore plus. Mais leur combat tient du fétichisme: dans les agglomérations, les camions de 2 m 50 sont déjà admis; la très grande majorité des véhicules lourds circulant dans les villes (les transports publics) mesurent 2 m 50. Et ce n'est pas l'ouverture du 20% du réseau routier suisse encore limité à 2 m 30 (les routes secondaires en dehors des localités desservies par une route principale) aux camions plus larges qui compromettra la sécurité des cyclistes. Car ce qu'il faut savoir, c'est que la disposition restrictive actuelle n'est guère respectée, parce que difficilement respectable: impossible de refuser une dérogation à une petite industrie, établie à l'écart des routes principales, sous peine de la condamner à payer le prix d'un transbordement pour chaque livraison.

On a même vu certaines stations de montagne payer elles-mêmes les amendes que la police infligeait aux chauffeurs de cars trop larges, pour éviter que les agences n'inscrivent plus la station à leur programme. Les cars de 2 m 30 sont d'ailleurs devenus quasiment introuvables, à moins de payer le prix fort, à tel point que les PTT, pour leur service des voyageurs, ne parviennent pas à remplacer leurs vieux véhicules par des cars de série.

Ce combat est d'autant plus déplacé que ceux qui s'opposent à ce dépoussiérage de la loi sur la circulation sont les mêmes qui prônent la complémentarité rail-route, qui nécessitent le trafic par conteneur ou palettes uniformisées. Justement: les conteneurs utilisés dans le

trafic maritime, aérien, par rail ou par route, mesurent 2 m 42 de large. Imposable donc, pour les régions périphériques qui ne sont pas desservies par des routes principales, d'en profiter; les palettes EUR, celles utilisées par tous les chemins de fer européens, mesurent quant à elles 1 m 20 sur 80 cm. Par souci de rationalisation, et donc pour éviter des trajets, il est nécessaire de pouvoir charger deux palettes en largeur, ou trois en longueur: sur un train routier, vous chargez 26 palettes s'il mesure 2 m 30 de large, et 36 s'il dispose de 20 cm supplémentaires. Pour tous les transports de marchandises légères — pour lesquelles c'est le volume et non le poids qui détermine la quantité transportée — le gain est ainsi de 10 palettes par voyage... Les CFF devraient d'ailleurs profiter eux-aussi de cette possibilité de rationalisation. Pour la desserte locale par Cargo-domicile, ce sont des camionneurs privés qui effectuent les trajets expéditeur — gare et gare — destinataire. Ils sont maintenant obligés d'utiliser des camions de 2 m 30. En passant à 2 m 50, le nombre de palettes transportées par voyage augmentera, et les frais diminueront d'autant.

S'il faut maintenir ce qui est efficace en matière de limitation du trafic des camions — la limite de poids à 28 tonnes et l'interdiction de rouler la nuit et le dimanche par exemple — il faut abandonner sans regrets une vieille norme dont on sait depuis longtemps qu'elle est inutile et contre-productive. Car en compliquant les transbordements d'un mode de transport à l'autre, les partisans de statu quo se font complices du tout à la route, seule à même de transporter les marchandises porte à porte. ■

Domaine public aura un stand au Salon international du livre et de la presse à Genève. Il s'y trouvera en bonne compagnie, puisqu'il y aura aussi une exposition intitulée «L'aventure du livre et de la presse à Zurich».

De jeunes lecteurs livrent la matière (textes et photos) nécessaire à la réalisation d'un magazine publié à Niederrickenbach, en Suisse centrale. Le titre *Musenalp-Express* rappelle le nom de l'alpage, à 1200 mètres d'altitude, où se trouvent l'éditeur, la rédaction et le service des annonces. Tirage: 330 000 exemplaires. Distribution gratuite à de nombreuses écoles professionnelles, moyennes, privées et même aux universités. L'édition est combinée avec un service de vente par correspondance. L'édition d'un magazine en Allemagne est à l'étude.

ECHOS DES MEDIAS

Disparition, après 14 numéros, de *Freitung*, périodique bernois proche des thèses de la «Liste libre» de Leni Robert, en raison d'un découvert de 16 000 francs.

A noter, aux recettes, que les annonces ont rapporté plus que les abonnements et les dons. Une relance est envisagée.

La puissante *Publicitas* ouvre une succursale à Liestal (BL). La *Basler Zeitung* devrait profiter de son activité, ainsi que deux petites publications du canton. Le seul quotidien du demi-canton, la *Basellandschaftliche Zeitung* qui bénéficie des efforts publicitaires de l'agence OFA doit sentir le défi.

L'utilisation d'une chaîne nationale pour des diffusions sportives prive les téléspectateurs non seulement d'émissions dans la langue de leur choix, mais aussi des informations du télétexte dans cette langue.